



Ecodéveloppement et régionalisme wallon. Petite mise au point...

Xavier Dupret

Juillet 2019

11.260 signes

S'il venait l'idée à l'un ou l'autre acteur politique ou associatif de manifester l'ambition de faire de la Wallonie une des premières écorégions d'Europe, il ne recevrait en guise de réponse que quelques haussements d'épaule indifférents. Il est vrai que le concept n'a guère été popularisé jusqu'à présent en Wallonie. Une écorégion, c'est un territoire sur lequel on applique les principes du développement durable. L'enjeu consiste à y développer une vision prospective qui tend à concilier la volonté de répondre aux besoins d'emploi de la population, de respecter l'environnement tout en garantissant un développement économique capable d'assurer le progrès social, finalité de l'action politique.

Dans une région comme la nôtre, miser sur l'écodéveloppement, c'est avant tout faire le pari d'une rupture culturelle. C'est un fait connu. La Wallonie est le berceau de la révolution industrielle. L'industrialisme comme logique de développement était, avant tout, basé sur la consommation importante de ressources naturelles fossiles (gaz, pétrole, charbon) et la transformation des matières premières.

Or, cette base matérielle fait problème en ces temps de réchauffement climatique. La chose est, désormais, bien établie.

Une certaine vision du Progrès

D'un point de vue davantage théorique, la conception du progrès telle que développée durant l'ère industrielle consistait en la maximisation par la croissance du PIB. Sans entrer ici, dans de longs débats conceptuels, par ailleurs fort intéressants, il importe de contester l'importance accordée au seul PIB dans l'évaluation des performances socioéconomiques des collectivités humaines. Car « pour qu'une activité économique soit intégrée dans le PIB, il faut qu'elle donne lieu à un flux monétaire, un échange marchand. Ceci est logique dans la mesure où le PIB est une estimation de la production globale à travers la somme des valeurs ajoutées pour une époque et un territoire donnés. Il s'en suit qu'un certain nombre d'activités productives de valeurs d'usage ne sont pas intégrées dans le calcul du PIB (qui par contre, inclut les salaires des fonctionnaires comme si ces derniers représentaient – et c'est inacceptable d'un point de vue théorique et pratique – un coût pur) puisqu'elles ne donnent pas lieu à un échange monétaire et marchand. Ainsi en va-t-il du secteur informel et de l'ensemble des productions domestiques pourtant, dans bien des cas, essentielles au bien-être collectif. *De facto*, on constatera que l'addition de flux monétaires ne renseigne que très peu sur le caractère socialement souhaitable des productions ayant donné lieu à échange. Par conséquent, les partisans de la décroissance concluent à bon droit que le PIB et son taux de croissance ne constituent pas par définition des indicateurs normatifs à maximiser au titre d'une stratégie de développement. A moins de décréter urbi et orbi que sont satisfaites, échange marchand oblige, les conditions de la concurrence pure et parfaite (atomicité, libre entrée des opérateurs sur le marché, divisibilité et homogénéité des produits échangés, information parfaite et mobilité des facteurs de production), improbable cas de figure qui n'existe, au demeurant, que dans les manuels d'économie politique. De plus, en additionnant aveuglément des valeurs ajoutées, le calcul du PIB ne permet pas d'établir un distinguo entre les productions à caractère final (dont les objectifs sont poursuivis pour eux-mêmes en vue de dégager un supplément de satisfaction) et les activités à caractère intermédiaire (dont un des buts pourrait consister à atténuer une insatisfaction résultant de la mise en oeuvre de la production «ailleurs» dans l'économie)¹ ».

Voilà pourquoi on ne trouve nulle trace dans le PIB de l'apport, par exemple, des réseaux de solidarité intrafamiliale alors qu'une activité de dépollution sera, pour sa part, enregistrée. Concluons-en avec Christian Comelieu « qu'un supplément de production n'est nullement en soi le seul moyen d'atteindre une satisfaction accrue dans la collectivité, non seulement à cause de la nature des biens concernés, mais aussi parce qu'un réagencement (institutionnel ou spatial) des mêmes quantités peut parfois permettre un supplément de satisfaction et surtout parce que la collectivité peut poursuivre d'autres

¹ Xavier Dupret, « Décroissance : apocalypse now? Petit détour par les faits » in « Critique de la (dé)croissance », Cahiers Marxistes, n° 235, mai-juin 2007, p. 76. Voir également Xavier Dupret, « Décroissance : *Apocalypse now* ? Petit détour par les faits » Gresea, juin 2007. Texte disponible à l'adresse : <http://www.gresea.be/spip.php?article1687>

objectifs (de justice sociale, par exemple) qui n'impliquent pas nécessairement un accroissement de production »².

Une opportunité pour la Wallonie

Prendre note de ce changement constitue une occasion historique pour la Wallonie. La sortie de l'ère industrielle nous place collectivement en situation d'acteurs. Il nous appartient de renouveler nos systèmes et logiques de production. Cela passera nécessairement par une relance de l'esprit d'innovation. Il nous faudra inventer les chemins qui assurent à la fois une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, une diminution rapide du taux de chômage et la mise en œuvre de logiques productives davantage soucieuses du respect de l'environnement. Utopie? Pas tant que cela.

Le CEPR (Center for Economic and Policy Research), un centre de recherches américain spécialisé dans l'évaluation des politiques économiques, repérait, dans une étude de décembre 2006, que si « les pays d'Europe évoluaient vers un modèle de type américain, ce qui impliquerait d'augmenter le temps de travail annuel au niveau de celui des Etats-Unis », le Vieux Continent consommerait 30% d'énergie en plus³.

Or, pour mémoire, les salaires horaires sont notoirement plus élevés sur le Vieux Continent qu'au pays de l'oncle Sam. En clair, mieux rémunérer le facteur travail oblige l'entreprise, pour des raisons de compétitivité, à économiser sur d'autres postes de dépenses dans son procès de production (consommation d'énergie, matières premières,...).

Bref, contrairement à l'idée reçue, protéger l'environnement, c'est aussi promouvoir, entre autres choses, le progrès social en posant les conditions de possibilité d'une meilleure redistribution des richesses.

Emprunter ce chemin, c'est pour l'économie wallonne développer une approche en termes d'écologie industrielle. Ecologie industrielle, késako ? Le concept peut sembler, à première vue, antinomique. Il faut toujours se méfier des apparences car nous allons voir qu'il n'en est rien.

Le point sur l'écologie industrielle

Selon les tenants du courant éco-industriel, qui émane, avant tout, de praticiens et s'adresse avant tout à des industriels (bref tout sauf de la théorisation en chambre), il faut déployer une analyse systémique des procès de production, envisager la mise en œuvre de cette dernière en termes de flux et de stocks d'énergie matière, insister sur les services rendus plutôt que sur les quantités produites et enfin, poser la question très concrète des problèmes d'organisation en vue de satisfaire à une utilisation optimale (c'est-à-dire économe) des ressources.

Ce réaménagement de nos regards et de nos pratiques industrielles redéfinit de fond en comble les critères de l'efficacité économique. Il importera de plus en plus à l'avenir de se libérer de la perception macroéconomique classique qui envisage "l'importance quantitative des flux (...) [comme] critère de gestion (...) [mais] plutôt (...) la quantité de services utiles retirés du stock d'énergie et de matière

² Christian Comeliau, « La croissance ou le progrès. Croissance, décroissance et développement durable », Seuil, collection Economie Humaine, Paris, 2006, p.45.

³ David Rosnick and Mark Weisbrot, "Are Shorter Work Hours Good for the Environment? A Comparison of U.S. and European Energy Consumption", CEPR (Center for Economic and Policy Research), décembre 2006. Url : https://cepr.net/documents/publications/energy_2006_12.pdf. Date de consultation : 17 juillet 2019.

disponible, en tenant aussi compte des effets négatifs de pollution. On parle ainsi d'économie de services ou d'économie fonctionnelle. Le succès économique doit être découplé du flux de ressources, et il faut se préoccuper de l'utilisation du stock de ressources plutôt que de la production de flux nouveaux d'énergie et de matière⁴.

En réhabilitant de la sorte le concept de valeur d'usage⁵, « le principe d'économicité, dans ce cadre conceptuel renouvelé, consiste à minimiser les coûts en énergie et en matière⁶. » Par ailleurs, se développer suivant les critères de l'écologie industrielle, c'est, dans le cadre des échanges monétaires, « se soucier autant, sinon davantage, de l'efficacité que de la maximisation du taux de profit. C'est encore une fois la conséquence d'une conception de l'activité économique dont la monétarisation ne doit pas faire oublier la finalité concrète en termes physiques : l'activité industrielle a pour but de rendre des services d'utilité concrète aux hommes, en répondant au mieux à la demande exprimée⁷ ».

Bref, via l'écologie industrielle, on réencastre l'économique dans le social. Et ce réencastrement ne peut véritablement s'effectuer qu'à un niveau d'action relativement décentralisé. Car où ailleurs peut-on mieux prendre en compte et repenser les effets sur l'écosystème des méthodes de production? Il y a là matière à action et réflexion pour la Wallonie comme entité politique. Parallèlement, ce postulat, en tant que tel, ne relève pourtant en rien une régression vers le local dans la mesure précisément où il ambitionne à un niveau global de déployer la revendication du progrès social pour tous. Par les temps qui courent, ce n'est déjà pas si mal...

⁴ Christian Comelieu, op.cit., p. 195.

⁵ La valeur d'usage désigne l'utilité d'un bien évaluée selon l'utilisation qu'en fait le consommateur final, soit comme moyen affecté tantôt à la production d'autres biens tantôt à la reproduction de la vie.

⁶ Christian Comelieu, op.cit., p. 197.

⁷ Ibid.